Décembre 2022

La lettre de la LOUVETERIE

N°321

ISSN 2647-607X

Le Centenaire de l'Association Nationale

Editorial du Président

À toutes et à tous les Lieutenants de Louveterie

LAMOTTE BEUVRON 2022 a été pour notre Association Nationale l'occasion de marquer son passé centenaire, dont nous sommes déterminés à entretenir les valeurs qui l'ont toujours animée.

Lors de notre assemblée générale le 18 juin dernier, de nombreuses personnalités sont venues nous témoigner l'attachement qu'elles portent à notre institution et nous les en remercions.

Ce moment privilégié que j'ai eu l'honneur de présider m'a permis de rencontrer des membres venus des quatre coins de l'hexagone, d'entendre leurs interrogations, voir leurs problèmes et comprendre à quel point les situations étaient hétérogènes entre les régions, voir même d'un département à un autre, ce qui rend la tâche de l'Association Nationale encore plus complexe.

C'est pour ces raisons qu'il est indispensable d'aborder certains problèmes au niveau de chacune de nos déclinaisons structurelles et d'en respecter l'approche et la hiérarchie décisionnelle.

Cette fête du centenaire s'est déroulée dans des conditions climatiques particulièrement pesantes et je voudrais remercier chacun de nos administrateurs et leurs épouses ainsi que tous ceux qui, comme Jean Claude MATHE et Jérôme ont œuvré à la réussite de cette assemblée générale, tant dans sa préparation que dans son organisation ou la tenue de son stand.

Je ne saurais oublier nos amis louvetiers qui sont restés 3 jours à exposer leurs meutes sous un soleil accablant et qui malgré cela ont effectué une prestation remarquée d'une tenue irréprochable.

J'aurai tout particulièrement une pensée émue pour notre ami André PIOC administrateur de notre association, représentant la région Bretagne qui vient de perdre son épouse, alors qu'il y a à peine trois mois elle arborait fièrement sur son cheval les couleurs de Rallye Saint Sulpice qui représentait par la même sous un soleil de plomb la Louveterie lors de la messe de Saint Hubert le dimanche 19 juin 2022 lors du Game Fair.

Les lieutenants de Louveterie de France au-delà de leur institution constituent une famille soudée et solidaire devant toutes les épreuves auxquelles elle est confrontée ce qui constitue pour elle une force indéniable.

Je ne voudrai pas terminer cet éditorial sans vous remercier du fond du cœur pour la confiance que vous nous avez témoignée lors du renouvellement des membres du conseil d'administration en réélisant chacun d'entre nous à la quasi unanimité et je peux vous assurer que nous nous efforcerons de nous en montrer digne.

De nombreux dossiers restent encore à traiter, et au cours de ce nouveau siècle qui s'ouvre pour notre association nous devrons continuer à œuvrer pour tenter de les faire avancer.

Cependant pour cette année qui s'achève, le conseil se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et pour vous adresser ainsi qu'à vos familles nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Alain BRISARD
Le président

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE DU 18 JUIN 2022

Les membres de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 18 juin 2022, à la Fédération Française d'Équitation de Lamotte-Beuvron.

A 10h, après avoir déclaré l'Assemblée Générale ouverte, le Président Alain BRISARD a accueilli les personnalités présentes et remercié les membres présents pour leur attachement à notre institution.

De nombreuses personnalités présentes qui ont répondu à notre invitation, notamment :

- Monsieur Benoit BOURBON *du ministère de la transition écologique*
- Monsieur Pascal SECULA *représentant le Président de la FNC*
- Monsieur François AURICHE *DDT de la Creuse*
- Monsieur Gérard BEDARIDA *Président de l'ANCGG*
- Monsieur Pascal BIOULAC *maire de Lamotte Beuvron*
- Monsieur Guy BONNET *spécialiste du cerf à l'ANCGG*
- Monsieur Bernard COLLIN *notre Président d'honneur*
- Madame DUFOUR *responsable du service chasse et bio DDT Indre*
- Monsieur GAILLARDON David *représentant et chargé de communication de l'OFB*
- Monsieur Florent LEPRETRE *Vice-président de la FNSEA*
- Monsieur Didier LEFEVRE *Président de l'union nationale des piégeurs agréés*
- Monsieur TESSIER *DDT de l'Indre*

IN MEMORIAM

Il est rappelé à notre souvenir les membres de notre association qui nous ont quittés en faisant observer un temps de recueillement.

Discours d'ouverture du centenaire de notre association

Le Président ne pouvait ouvrir cette assemblée générale sans faire référence à un passé, riche de 100 ans. En effet Le 18 juin 1921 avait lieu l'assemblée constitutive de l'association des Lieutenants de Louveterie de France (cela fait 101 ans). Son Président fondateur Monsieur Henri du Blaisel d'Enquin officialisait ainsi la continuité de ce témoignage du passé.

Il a voulu lui donner une orientation citoyenne et responsable, et c'est après avoir été reconnue d'utilité publique par décret du 1er mai 1926 sous la Présidence de la République de Gaston DOUMERGUE, qu'elle a ainsi acquis toute sa légitimité nationale.

Depuis sa création, 10 Présidents se sont succédés. Tous par leur dévouement, n'ont eu de cesse, en fonction des circonstances et des nécessités du moment, d'apporter à leur manière leur pierre à l'édifice, tout en restant fidèles à l'esprit ses statuts : Être une force de proposition au service de ses adhérents et fédérer les déclinaisons régionales et départementales qui constituent son maillage.
En 1956 Michel de PONTBRIAND installera son siège social dans les locaux du Saint Hubert Club de France au 10 rue de Lisbonne à Paris où elle resta pendant plus d'un demi-siècle jusqu'en 2010, pour enfin installer son siège social à la Maison de la Chasse et de la Nature Hôtel Guénégaud au 60, rue des archives à Paris.

Nous comprendrons que pour le Président National c'est un grand honneur de présider cette assemblée générale un peu particulière qui est celle du centenaire de notre association, dont l'évènement est pour nous l'occasion de rappeler que nous restons déterminés, comme tous nos prédécesseurs, à perpétuer et cultiver les valeurs qui l'ont toujours animée.

Notre association comme notre institution ont su résister à l'usure du temps, et lors de la refonte de la

nouvelle loi chasse, l'Etat a tenu à conserver le corps des Lieutenants de Louveterie sous son autorité pour exécuter les mesures administratives qu'il peut être amené à mettre en place.

C'est bien là une preuve de toute la considération qu'il accorde à notre fonction et de l'importance que sa place tient dans notre société, même si comme en témoigne notre récente audition au Sénat, nous traversons une époque où comme l'ensemble du monde de la chasse, notre mission de service public est prise pour cible au cœur d'un large débat de société. Cela pose le problème de la relation de l'homme à l'animal, et du partage de l'espace entre les différents usagers.

Pourtant, par nos actions, nous apportons un soutien au monde agricole, aux fédérations de chasseurs, et nous sommes associés à de nombreux plans d'action visant à protéger la santé animale et humaine, la sécurité, le maintien de l'équilibre entre la faune et son habitat ; autant de charges que nous assumons dans le cadre de notre fonction qui mériterait plutôt de la considération.

Nous pouvons être fiers de faire partie de cette association de bénévoles qui a su, au cours de ces cent dernières années, être l'ambassadrice d'une tradition qui reste parmi les meilleurs garants de la conservation de la Nature en participant à la gestion de son patrimoine et à la préservation de la biodiversité si chère à tous.

Notre association est structurée en un certain nombre de déclinaisons dont les représentants sont les administrateurs régionaux. De tout temps, en fonction de leurs compétences, de leurs capacités et de leurs disponibilités ils ont contribué à donner toute sa dimension à notre fonctionnement associatif tout en veillant à ce que la hiérarchie décisionnelle soit toujours respectée.

Cette année encore le mandat d'un tiers d'entre eux arrive à échéance, certains vont solliciter leur renouvellement, d'autres seront contraints de se retirer, c'est la dure réalité du temps qui passe.
Le Président remercie les membres du bureau, et tous les administrateurs, qui se sont impliqués dans la préparation de cette assemblée générale et dans la gestion de nos dossiers, ainsi que tous les Présidents de Région, les Présidents de Département et l'ensemble des Lieutenants de Louveterie pour tout le travail accompli.

Déroulement des Élections :

Le secrétaire Julien NICOLAS rappelle qu'il doit être procédé au renouvellement du 1/3 sortant de nos administrateurs et en rappelle les règles.

Les candidats se présentent tour à tour :

BRISARD Alain pour la basse Normandie, BOUGETTE Olivier pour le Languedoc Roussillon, COURCIER Gérard pour les Pays de Loire, BACHELET Josian pour la Haute Normandie, VOJINOVITCH Stéphane pour la Franche Comté, MASUEZ Christian pour la Bourgogne, MARLEIX Pierre pour le Limousin, ROSSI Fabien pour la Corse.

Tous les candidats ont été élus ou réélus à une très large majorité.

Présentation des comptes par le trésorier Olivier BOUGETTE

Voir annexe présentation des comptes.

Rapport d'activité et Moral du Président Alain BRISARD :

Notre association compte à ce jour 1871 adhérents soit 1727 membres actifs dont 27 femmes et 144 Lieutenants de Louveterie honoraires. Notre priorité a été non seulement d'être une force de proposition au service de ses adhérents, mais aussi le trait d'union entre notre ministère, les administrations et les différents partenaires qui nous entourent.

Nous avons toujours été présents dans les instances où nous siégeons statutairement et nous avons répondu à de nombreuses invitations :

Nous avons participé aux 7 séances tenues au titre du Conseil National de Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS).

Nous avons assisté aux 8 réunions organisées au titre du Comité National d'Orientation de la Santé

Animale et Végétale (CNOPSAV) et aux 3 réunions organisées par le groupe nationale loup.

Nous avons répondu à un certain nombre d'invitations.

- Au Congrès de la FNC (Fédération Nationale des Chasseur) le 22 mars Paris
- À l'audition de la commission sécurisation au Sénat le 16 mars
- À la commission faune sauvage et prédation organisée à la FNSEA le 9 juin dernier (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)

Soit 21 participations.

Le Président ainsi que les membres du CA ont été particulièrement attentifs aux préoccupations des membres de l'Association Nationale et ont mené de nombreuses actions pour tenter de répondre à leurs attentes :

Renforcer l'image de notre fonction en tant qu'agent de l'Etat

Le port d'une tenue réglementaire

Comme le rappelle l'arrêté du 12 juillet 2019 relatif aux Lieutenants de Louveterie : Nos missions impliquent le port d'une tenue réglementaire qui contribue à l'identification et au respect de la fonction
Nous avons reçu la direction des établissements BALSAN pour élaborer un protocole de fonctionnement afin de fluidifier nos approvisionnements.

Le devoir d'exemplarité dont nous devons faire preuve et notamment pour la détention et l'hébergement de nos chiens.

Pour faire suite à un article paru le 9 décembre 2020 par lequel nous avons été alertés sur les conditions de détention de chiens par un Lieutenant de Louveterie et d'une plainte pour maltraitance à animaux.

Nous avons porté à la connaissance de tous nos adhérents les incidences qu'a entrainées la modification de la réglementation au titre de la Loi sur le bien-être animal, dont l'application a été remise en cause suite à un jugement rendu par Le Conseil d'Etat le 30 décembre 2020 concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Nous avons complété ce travail par un rappel de la législation concernant la détention des chiens, leur identification et l'implantation des chenils, lesquelles doivent répondre désormais aux nouvelles normes sanitaires du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui fixent des dispositions spécifiques pour leur l'hébergement.

Nous avons apporté toutes les précisions sur la nécessité de détenir dans certains cas le Certificat de Capacité des Animaux Domestiques (CCAD).

Conforter la protection juridique liée à notre fonction

Il n'est pas acceptable que des membres dépositaires de l'autorité publique puissent subir des pressions sous forme de menaces ou d'agressions sans qu'ils puissent disposer de moyens pour se défendre.

Interventions près de l'administration

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises afin que notre Administration soutienne ses agents de façon plus active en se portant partie civile ou en engageant elle-même des poursuites envers les protagonistes, afin que les condamnations soient à la hauteur des délits et qu'elles ne se limitent plus à un simple rappel à la loi.

Intervention près du ministère de la transition écologique et solidaire

Afin de demander l'application systématique de (l'Article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) qui oblige l'Etat à accorder la protection fonctionnelle à ses agents. Nous savons cependant que dans certaines circonstances l'Etat peut se désengager de cette obligation.

Mise en place une commission Assurances.

Nous avons constaté que certains Louvetiers ignorent la circulaire concernant l'obligation qu'ils ont de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile.

D'autres font la confusion entre la défense et recours devant les tribunaux qui est incluse dans leur responsabilité civile et une protection juridique.

Un groupe de travail a eu pour mission d'étudier un contrat de protection juridique qui se substituerait en cas de défaillance de l'Etat. Un cahier des charges a été établi et remis aux compagnies d'assurances dont les propositions et les tarifs ont été analysés par la commission et portés à la connaissance des Lieutenants de Louveterie dans la lettre de la louveterie.

Améliorer la signalisation liée à notre sécurité

Les panneaux de signalisations

Suite à la remise en cause de nos panneaux signalisation dans cer-

taines procédures nous avons fait modifier leurs dimensions afin qu'ils répondent aux normes réglementaires imposées par le code de la route.

Dispositifs lumineux

Nous avons aussi entamé une action près du ministère de l'intérieur afin d'obtenir des précisions sur l'utilisation des moyens de signalisation lumineux dont les interprétations restaient aussi diverses que variées.

Des réponses claires ont été apportées à ce dossier et portées à la connaissance de tous par la lettre de la louveterie

Rédaction et harmonisation des arrêtés et des circulaires qui régissent nos actions

La rédaction des arrêtés préfectoraux dont les références aux textes réglementaires encadrent les missions des Lieutenants de Louveterie.

En cas de litige ils servent de référence aux tribunaux pour déterminer les responsabilités. Or l'absence de certaines références réglementaires, ou la présence de certaines autres n'ayant aucun rapport avec la louveterie permettent les interprétations les plus variées sur le partage des responsabilités

L'harmonisation dans l'application des arrêtés et des circulaires qui régissent nos actions

Nous avons demandé à ce que l'interprétation des textes et des circulaires qui traitent des manières d'opérer ou de l'utilisation des moyens matériels et techniques à mettre en œuvre ne puisse varier d'un département à un autre, en fonction de la sensibilité des décideurs locaux ou des pressions qu'ils subissent.

Utilisations des arrêtés de chasse particulière

Nous avons aussi alerté le ministère sur une recrudescence de l'utilisation des arrêtés de chasses particulières qui visent à préserver des intérêts personnels et à faire obstacle à l'intervention des Lieutenants de Louveterie. Nous rappelons que ces derniers ne sont destinés à être utilisés qu'en cas de carence du Louvetier.

Préparation du centenaire de l'Association Nationale

Un groupe a effectué un travail de recherche pour immortaliser cet évènement en présentant un livret et une médaille du centenaire.

Apporter un soutien financier pour aider la fonction à faire face aux moyens sans cesse croissants que nécessite l'évolution de notre office

Sollicitation des D. D. T.(M.)

Nous nous sommes rapprochés des directions départementales des territoires afin qu'elles dégagent des crédits destinés au soutien logistique et technique des Lieutenants de Louveterie. Une pratique qui progresse et qui tend à se généraliser ce dont nous les remercions.

Sollicitation du Ministère de la transition écologiste et solidaire

Un travail de longue haleine, dont les tractations ont duré plus de 6 mois, a permis de mettre en place une convention signée fin février 2021 entre notre association et le service budgétaire du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Elle a permis de dégager une subvention 100 000 euros destinée à aider les associations départementales.

Nous remercions Monsieur Bourbon, présent pour son précieux soutien.

Contribution de votre association

Nous avons abondé la subvention du ministère par un apport complémentaire de 71 300 € sur nos fonds propres.

Cette subvention, malgré de nombreux rebondissements, a enfin pu être menée à son terme, il ne reste plus à ce jour que les procédures d'échanges à finaliser.

Poursuite de l'action auprès du ministère des finances afin d'obtenir la déductibilité fiscale des frais de déplacements engagés dans le cadre de nos missions

L'évolution de notre fonction et de la conjoncture économique nécessitent l'engagement de frais de déplacements de plus en plus conséquents pour lesquels nous avons demandé à l'Etat le bénéfice d'une déductibilité fiscale identique à celui des dons effectués au profit des d'œuvres caritatives et aux associations reconnues d'utilité publique.

Les rejets précédents avaient été motivés par le fait que nous n'apportions pas d'éléments tangibles permettant de quantifier les déplacements liés à notre fonction. Nous disposons aujourd'hui d'un site qui permet une lisibilité instantanée de toute notre activité dont le financement a été effectué par votre association, auquel il faut ajouter une participation du ministère de la transition écologique à hauteur de 5000 euros et un complément de 4500 euros financé par la région DREAL AURA pour le module complémentaire loup.

Tenir compte de l'évolution d'une fonction dont l'exercice nécessite des disponibilités grandissantes

Les modes d'intervention que nous sommes amenés à utiliser deviennent chronophages, car ils sont à la fois plus variés et plus contraignants tant dans leur préparation que dans leur suivi :

- Les battues dont il faut assurer la préparation et l'organisation minutieuse
- Le tir de nuit pour lequel il faut effectuer des repérages, informer les acteurs du secteur d'intervention
- Le piégeage dont il faut assurer les relevés journaliers etc….

Il nous a paru important de rappeler que nous sommes des agents auxiliaires bénévoles de l'Etat, et que pour un bon nombre d'entre nous qui sont encore en activité, l'essentiel des missions ne peut s'exercer que sur les temps libres.

A ce sujet nous avons effectué une mise en garde près de la commission d'enquête du Sénat

Lors de notre audition au Sénat en mars dernier sur le partage du temps et de l'espace, nous avons mis en garde la commission d'enquête en lui indiquant que tout changement radical sur le partage du temps et de l'espace dans notre domaine compromettrait fondamentalement l'exercice et le recrutement de notre fonction.

Nous avons interpelé les Administrations

Nous avons aussi, pour ces mêmes raisons, interpelé l'Administration afin que le Lieutenant de Louveterie reste le seul décideur dans le choix des modes opératoires à mettre en œuvre en fonction de sa situation personnelle, des us et coutumes locales, et de la spécificité de l'intervention

Illustration d'un engagement toujours plus prégnant et couteux : les missions Loup

Le secrétaire présente l'évolution de l'activité Loup depuis les dernières années et les spécificités de ces interventions.

Le loup en quelques chiffres sur l'année 2021

- une expansion géographique qui se poursuit avec 145 ZPP identifiées
- 128 meutes +17 non-meutes recensées
- 60 cas de reproduction confirmés
- 25 % des données collectées le sont en dehors du massif Alpin
- 2400 informations expertisées sur les 6 premiers mois de l'année

La réponse de l'Etat face aux attaques :

Le plan national d'actions 2018 - 2023 sur le loup et les activités d'élevage, ayant 3 objectifs principaux :

- Indemniser les éleveurs
- Accompagner la protection des troupeaux (+3000 dossiers de demande)
- Privilégier les tirs de défense (évolution du protocole de tir-2021)

L'engagement des Lieutenants de Louveterie :

- 15 départements engagés dans des opérations de tir
- 205 000kms indemnisés par la DREAL dans le cas des missions loups
- 60 loups prélevés sur 74 en TDR
- 7 loups prélevés sur 26 en TDS
- 67% du prélèvement total assuré par les Lieutenants de Louveterie en 2021 (quasi-équivalence à 2020)

Bilan de l'action des Lieutenants de Louveterie :

- Un engagement sans faille de la Louveterie sur la problématique Loups, mais avec des disparités importantes dans l'équipement et la formation en fonction des départements
- Des dispositions administratives contraignantes et parfois discriminatoires
- Des missions toujours plus chronophages et coûteuses, avec une prise en charge des frais limitée aux opérations de tirs par la DREAL
- Peu ou pas d'appui financier de la part du donneur d'ordre, et en particulier sur l'acquisition des matériels
- Des relations parfois tendues avec l'OFB, qui risquent de créer un climat délétère dans certains départements

Perspectives et souhaits des Lieutenants de Louveterie :

- Mutualiser les compétences et accroitre la performance en créant dans les départements les plus touchés une brigade mobile d'intervention, bien équipée et correctement formée.
- Faire évoluer la réglementation afin de rendre l'action de la Louveterie plus fluide
- Solliciter une prise en charge plus large des frais de missions en y ajoutant les interventions connexes (préparation/réunions/formations)
- Trouver des budgets permettant l'acquisition de matériels de surveillance performants et en nombres suffisants
- Améliorer la synergie entre l'OFB et la Louveterie (temps d'échanges, communication, formation)

Conclusion du Président National

Nous pouvons donc estimer que votre association est restée fidèle à l'esprit de ses statuts et aux engagements qu'elle avait pris en ayant mené des actions qui devraient permettre aux Lieutenants de Louveterie de disposer des moyens techniques et réglementaires nécessaires à l'exécution des missions qui leur sont confiées. Seule notre cohésion associative pourra contribuer à améliorer la condition du Lieutenant de Louveterie et perpétuer cette belle institution qu'est la Louveterie de France.

La parole aux autorités :

Le représentant de le FNC, Monsieur Pascal SEGULAT (Trésorier de la FNC), nous apprend que le Président de la FNC a nommé un interlocuteur privilégié pour la Louveterie, qui aura la charge de suivre et d'échanger avec l'Association Nationale, sur des sujets de fonds ou d'actualité.

Ce sera le Président du Tarn et Garonne, Monsieur Thierry CABANES. Le Président de l'A.N.C.G.G, Monsieur BEDARIDA intervient à plusieurs reprises sur la problématique loup et l'impact sur les populations d'ongulés.

Le Vice-président de la F.N.S.E.A, Monsieur LEPRÊTRE remercie l'action et l'engagement de la Louveterie. Il revient sur le soutien technique mais aussi moral qu'apportent aux éleveurs, les Lieutenants de Louveterie dans le cadre de la problématique Loups. Il regrette que l'Etat ne mettent pas à disposition les moyens nécessaires afin d'équiper les Lieutenants de Louveterie à la hauteur des enjeux. Monsieur Bourbon, représentant du M.T.E.S, salue à son tour l'action de la Louveterie et réaffirme la confiance de l'Etat dans notre institution.

Il convient que certains dossiers avancent doucement, mais nous assure que nous aurons prochainement des réponses aux questions posées. Il réaffirme cependant que certains dossiers doivent trouver des réponses auprès des Préfets, qui sont en charge notamment de certaines réglementations (port d'armes, gyrophares, arrêté de destruction, utilisation des moyens thermiques, etc…).

REMISE DE DÉCORATIONS

Remise de médaille à Monsieur Benoit Bourbon

Lors de notre assemblée générale le 18 juin 2022 le conseil d'administration de notre association a souhaité mettre à l'honneur, Monsieur Benoit Bourbon Chef de pôle au bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvage au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Nous avons ainsi tenu à saluer sa fidélité lors de nos assemblées générales, la disponibilité dont il fait preuve pour apporter des réponses à nos interrogations, soutenir nos projets et assurer leurs suivis.

Nous lui adressons un grand merci pour toute l'énergie qu'il met au service de notre institution, notamment lors de la constitution du dossier subvention que nous avons dû produire au début de l'année 2021.

Lors de la cérémonie au cours de laquelle le Président Alain BRISARD lui a remis la médaille commémorative du centenaire de notre association, Monsieur BOURBON a réaffirmé tout l'intérêt qu'il porte aux missions exécutées par les Lieutenants de Louveterie et il a salué leur implication et leur dévouement.

A 13h00, l'assemblée générale ordinaire est levée et déclarée clôturée.

RAPPORT FINANCIER

Olivier BOUGETTE trésorier a présenté et procédé à l'analyse des comptes de l'exercice comptable 2021

Le résultat de l'exercice : L'exercice 2021 fait ressortir un résultat déficitaire de 37 856 €. Ce dernier provient de la distribution d'une subvention de 71 300 € accordée aux associations départementales.

La trésorerie : La trésorerie courante est saine. La réalisation d'une partie de nos stocks a permis de maintenir nos disponibilités financières pour l'exercice 2021 à 216 005€, malgré le prélèvement sur nos fonds associatifs de la subvention précédemment évoquée.

Les ventes aux membres : Elles sont en diminution à 34 142€ en 2021 versus 51 236€ pour 2020 qui était une année de renouvellement Nous renouvelons nos remerciements à Frédéric LEFIEF pour le travail effectué.

Les cotisations : Nous remercions nos adhérents, car la majorité des départements se sont acquittés de leur cotisation avec ponctualité, le montant est resté inchangé soit 35€ pour les Lieutenants de Louveterie actifs.

Les charges de gestion courantes : Les frais de séance de Conseils d'Administration et de Bureaux sont en nette diminution, car beaucoup de réunions se sont tenues en visioconférence dans le contexte sanitaire. De plus, afin de réduire le coût de la communication, certaines lettres de la Louveterie ont été adressées en version dématérialisées.

Les subventions : Elles correspondent aux montants versés par notre association complétés par la subvention reçue de notre ministère, auxquelles s'ajoutent les participations complémentaires des départements.

ANALYSE FINANCIERE 2021 ET BUDGET 2022

Nature des produits et charges	2020	2021	BUDGET 2022
Ventes	51 236	34 142	25 000
Cotisations adhérents	60 120	64 447	60 850
Recettes repas Lamotte Beuvron	1 120	850	1 700
Reprise sur Provision pour stocks	1 521	438	
Subventions et produits divers	113	106 756	
Intérêts sur Placements	464	441	470
Produits exceptionnels			
TOTAL PRODUITS	114 574	207 074	88 020
Prix de revient des achats vendus	39 479	26 952	17 000
Assemblée générale + Repas	1 650	1 679	25 000
Honoraires	1 147	1 058	2 000
Communication	10 373	6 679	10 500
(Lettre louveterie, site internet)			
Travaux du conseil d'administration	15 956	5 171	17 245
(Participations commissions, frais de bureau et conseils)			
²	5 001	5 673	7 700
(téléphone, siège sociale, assurance, frais postaux, divers)			
(Subventions versées aux adhérents)	0	197 474	8 300
(Amortissements et provisions)	0		
Chapitre financier	191	244	275
(Impôts sur revenus financiers)			
Pertes sur exercice antérieur	201		
Impôts sur bénéfices financiers	111		
TOTAL DES CHARGES	74 110	244 930	88 020
RESULTAT	40 464	(37 856)	0

Budget prévisionnel 2022 : Le budget prévisionnel 2022 a été établi en tenant compte du coût de l'organisation du centenaire de notre association qui s'est tenu en juin dernier, et de la présentation de la plaquette éditée pour cet évènement.

L'activité de l'association : Afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes de notre association, nous vous joignons, sous forme d'un graphique en pourcentage, l'origine de nos ressources et la répartition de nos charges.

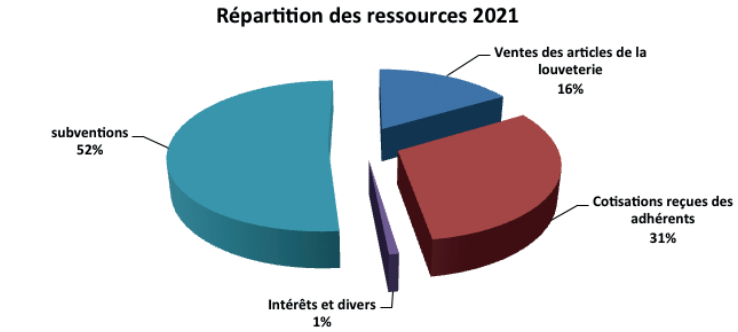

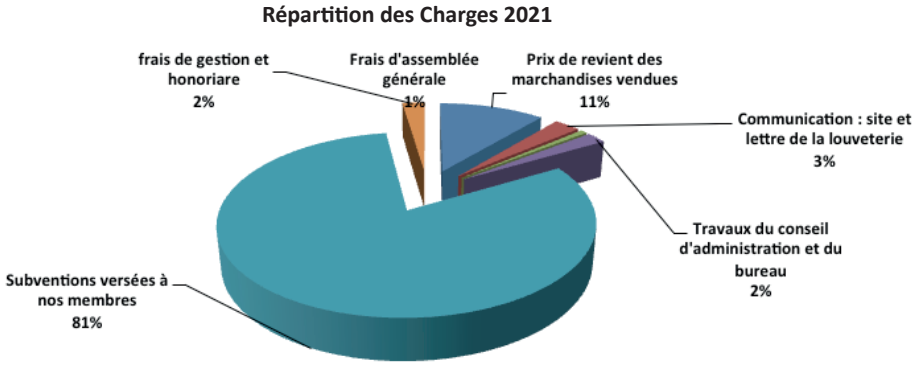

Bilan 2020 et 2021 :

Actif	2020	2021	Passif	2020	2021
Actif immobilisé			Fonds propres	293 819	334283
Stocks			Résultat	40 463	-37 855
Autres créances	41 714	26 798	Total des fonds associatifs	**334 283**	**296428**
Placements		5 521	Dettes	201	9186
Trésorerie	57 533	57 289			
	235 238	216 005			
	334 485	**305 614**		**334 485**	**305 614**

Conclusion :

Le cabinet comptable ALLIANCE EXPERT déclare que la comptabilité est conforme aux documents produits au cabinet comptable et que ces derniers n'ont fait l'objet d'aucun constat d'irrégularité.

L'association est gérée selon la loi qui régit les associations loi 1901, sa situation financière est saine et avec 296 428 € de fonds associatifs et une trésorerie de 216 005 € elle peut envisager l'avenir avec sérénité.

ADOPTION DES RESOLUTIONS

Les comptes 2021 et le budget prévisionnel 2022 qui ont été présentés à l'Assemblée Général, ont été adoptés favorablement à l'unanimité.

Les comptes de l'association ont été vérifiés et validés par le Cabinet d'Expertise comptable ALLIANCE EXPERT situé au 536 avenue de l'Hermitage Zone du Berret 30 200 BAGNOLS SUR CEZE.

ACTUALITÉS LOUPS

Augmentation du nombre de loups dont la destruction est autorisée

Dans sa note technique du 30 juin 2022, le Préfet MAILHOS en charge du Plan Loup, informe du nombre maximum de loups dont la destruction est autorisée.

Cette révision fait suite aux nouvelles données communiquées par l'OFB qui fait état d'un effectif estimé revu à la hausse après les suivi hivernaux 2021-2022. Il est évoqué une population d'environ 921 loups sur le territoire français.

En application de l'arrêté du 23 Octobre 2020, fixant le nombre maximum de spécimens de loups, dont la destruction pourra être autorisée chaque année de la période du 01 Janvier au 31 décembre, et après prise en considération des dérogations déjà accordées par les Préfets, ou qui pourront l'être, le plafond est fixé à 174 spécimens.

Cela correspond à 19% de l'effectif moyen estimé à l'issue du suivi 2021-2022.

Si le seuil de 17% (156 Loups) sur les 19% de l'effectif moyen est atteint avant la fin de l'année civile, seuls pourront être mis en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2022 :
- les tirs de défense simple et renforcée
- les tirs de prélèvement dans les zones difficilement protégeables

(Source DREAL-Mission Loups-Protocole d'intervention-Disposition réglementaire dérogatoire)

Evolution exponentielle des missions Loups

Les DREAL et les DDT(M) ont souhaité rapidement mettre en œuvre ces nouvelles modalités et c'est, en premier lieu, vers les Louvetiers, que la demande a été relayée afin d'atteindre rapidement ces objectifs. L'augmentation du nombre maximum de loups autorisés à la destruction est venue impacter de plein fouet l'activité des Groupements Départementaux de Louveterie, parfois déjà très engagés sur le terrain.

La mise en œuvre de ces nouveaux objectifs, de manière aussi soudaine et avec une forte pression des Administrations a complexifié le quotidien des Louvetiers et a eu parfois des conséquences désastreuses sur leur moral.

Les Louvetiers ont dû réorganiser leur dispositif, enchainer de nombreuses nuits d'affûts et faire face à une pression à la fois de la part du donneur d'ordre, mais aussi du monde agricole, qui souhaite voir des résultats à la hausse.

Face à un front de colonisation toujours plus large et plus actif, certains Groupements Départementaux ont dû faire face à un besoin impérieux de matériels thermiques et à la mise en œuvre d'opérations d'un genre très nouveau pour les Louvetiers impactés.

Soutien financier du MTES en direction des Groupements départementaux impactés par les missions Loup

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a souhaité, du fait de l'augmentation du nombre de loups, et de celle du plafond annuel des destructions autorisées de 118 en 2021 à 174 spécimens en 2022, renforcer rapidement l'équipement des lieutenants de louveterie missionnés sur des opérations de tirs de défense des troupeaux, afin de les aider à réaliser au mieux ces missions auprès des éleveurs.

L'Association Nationale informée en amont de ce projet n'a pu que se féliciter d'avoir été entendue. Elle a remercié le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour son implication et pour la confiance que l'Etat a renouvelé auprès de notre Institution dans ce domaine si particulier qu'est la défense des troupeaux contre la prédation lupine. Ces crédits spéciaux ont vocation à ne bénéficier qu'aux seuls départements engagés dans le Plan National Loup.

Le ministre a ainsi délégué des crédits à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), qui les a elle-même subdélégués aux Directions Départementales des Territoires (DDT) de la région, ainsi qu'à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les DDT(M) de cette région.
Ainsi 100 000 € ont été délégués, dans un premier temps, aux DREAL AURA et PACA pour les départements 04, 05, 06, 26, 38, 73, 74, et 83, soumis à forte prédation.

300 000 € ont été versés dans un deuxième temps, les 8 DDT Alpines ont perçu 20 000 €, les DDT(M) 07, 11, 12, 15, 19, 23, 25, 30, 34, 39, 43, 48, 52, 64, 71, 84, 87 ont perçus 6 000 €, et les DDT 46 et 81 ont perçu 12 000 €.

Au vu de la prédation importante au cours de la première moitié de l'année 2022, le ministère avait délégué directement 37 000 € à la DDT 65, dont une part pour l'équipement des Louvetiers.

Cependant, ces crédits ont été délégués aux DDT(M) pour l'achat de matériels d'appui par l'État, avec un cofinancement des collectivités, pour le mettre à disposition des Louvetiers via la signature d'une convention dédiée.

Les subventions n'ont a priori pas été versées aux associations départementales des lieutenants de louveterie. (Source MTES-Direction de l'eau et de la Biodiversité)

Julien NICOLAS
Secrétaire

Suivi de la mise en œuvre du protocole d'intervention 2022

Date de mise à jour : 07 novembre 2022

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

PRÉFET
COORDONNATEUR
SUR LE LOUP

Liberté
Egalité
Fraternité

Plafond autorisé pour l'année 2022 (1)	Plafond diminué après prise en compte des actes de braconnage (2)	Nombre de loups détruits légalement	Nombre de loups décomptés du plafond 2022
174	**169**	**141**	**146**

Région	Département (3)	Nombre d'arrêtés de tirs de défense simple en vigueur (4) TDS	Nombre d'arrêtés de tirs de défense renforcée en vigueur (4) TDR	Nombre d'arrêté de tirs de prélèvement en vigueur (4) TP	Nombre de loups détruits légalement	Nombre de loup détruits volontairement hors protocole
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	0	0	0		
	Allier	0	0	0		
	Ardèche	14	0	0		
	Cantal	13	1	0		
	Drôme	164 *	11 *	0	**7**	
	Haute-Loire	0	0	0		
	Haute-Savoie	133 *	5 *	0	**8**	
	Isère	245 *	18 *	0	**9**	
	Savoie	306 *	28 *	0	**24**	**1**
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	0	0	0		
	Doubs			0	**2**	
	Haute-Saône	0	0	0		
	Jura	1	0	0		
	Nièvre			0		
	Saône-et-Loire	0	0	0		
	Territoire-de-Belfort	0	0	0		
	Yonne	0	0	0		
Grand Est	Ardennes			0		
	Aube	0	0	0		
	Bas-Rhin			0		
	Haut-Rhin	0	0	0		
	Haute-Marne	3	0	0		
	Meurthe-et-Moselle			0		
	Meuse	0	0	0		
	Moselle	0	0	0		
	Vosges	9	0	0		
Hauts-de-France	Oise			0		
	Somme			0		
Normandie	Eure			0		
	Seine-Maritime	0	0	0		
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	3	1	0		
	Creuse	0	0	0		
	Haute-Vienne	0	0	0		
	Pyrénées-Atlantiques			0		
Occitanie	Aude	0	0	0		
	Aveyron			0		
	Gard	11	0	0		
	Hautes-Pyrénées	10	1	0		
	Hérault	20	3	0		
	Lot	10	0	0		
	Lozère	65	0	0		
	Pyrénées-Orientales			0		
	Tarn	15	0	0		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	568 *	62 *	1	**18**	**3**
	Alpes-Maritimes	161 *	46 *	0	**41**	
	Bouches-du-Rhône			0		
	Hautes-Alpes	572 *	130 *	0	**17**	
	Var	86 *	14 *	0	**15**	**1**
	Vaucluse			0		
Total		**2409 TDS**	**320 TDR**	**1 TP**	**141**	**5**

(1) - Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (Canis lupus) dont la destruction pourra être autorisée chaque année

(2) - Arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfetsoncernant le loup (*Canis Lupus*), Art. 2 – III. : Le plafond de destruction mentionné au I sera diminué du nombre des animaux ayant fait l'objet d'actes de destruction volontaire constatés par les agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement durant toute la période de validité de l'arrêté visé au premier alinéa du présent article.

(3) – Départements avec au moins un dommage dont la responsabilité du loup n'est pas exclue en 2022

(4) - Nombre d'arrêté (les données réelles peuvent varier)

AUDITION A LA COUR DES COMPTES LE MARDI 18 OCTOBRE 2022

Le Président Alain BRISARD, accompagné de notre secrétaire Julien NICOLAS, ont été reçus le mardi 18 octobre 2022 pour un audit à la Cour des Comptes, 13 rue Chambon Paris 1er

Cet audit a été confié à Madame Anne-Laure de COINCY conseillère maître de la deuxième chambre de la Cour des Comptes, Monsieur Michel BABEAU conseiller maître, Madame Fanny TEJEDOR conseillère référendaire en service extraordinaire, Madame Maryse BATIONO, vérificatrice.

Cet audit avait pour but d'évaluer la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la mission de service public telle qu'elle est confiée à notre institution, ceci afin de mieux appréhender l'évolution des conditions d'exercice et le rôle des lieutenants de louveterie auprès de l'Etat dans la société moderne.

Cette rencontre qui a duré plus de 2 h 30 mn a permis d'apporter des réponses et des éclaircissements sur de les nombreux sujets abordés, notamment :

- Notre historique et nos origines
- Notre légitimité dans le cadre de la nouvelle loi chasse et notre place dans la société
- Notre fonction et les évolutions de notre mission de service public
- L'organisation structurelle de l'Association Nationale et de ses déclinaisons
- Nos effectifs
- Le panel de nos activités et leurs champs d'actions
- L'encadrement juridique de notre fonction
- Les plans d'actions auxquels nous sommes associés
- Les modes opératoires mis en œuvre
- Nos différents protocoles d'intervention,
- Le rôle et l'utilité de notre site « Mission louveterie »
- Nos attentes liées à l'évolution de notre fonction
- Notre condition d'agent auxiliaire occasionnel bénévole au service de l'État

Les échanges ont été très courtois et constructifs. Nous espérons qu'ils contribueront à faire évoluer notre statut, comme cela semblerait être le cas suite à notre audition au Sénat au cours du mois de mars.

Rapport parlementaire Mission Sénat

Suite à notre audition au Sénat en mars dernier, la commission des affaires économiques et commissions des Lois a rendu ses conclusions dans son rapport d'information, concernant la mission qu'elle avait confiée au Sénat.

Dans la proposition n°25 d'un rapport de 171 pages, les rapporteurs proposent (sic) :
« Que soient encouragées les missions des lieutenants de louveterie. Il s'agit de collaborateurs bénévoles de l'Etat qui assument leurs missions à leurs frais. »

La mission estime légitime qu'ils puissent bénéficier d'une déduction fiscale des frais engagés pour leur mission de service public. Deux voies pourraient être explorées : Celle des frais réels (art 83 du code général des impôts) ou celle des dons (article 200 du code général des impôts).

En conséquence, l'alinéa n° 25 de la proposition de loi est le suivant :
Permettre la déduction fiscale des frais engagés par les lieutenants de louveterie dans l'exercice de leur mission de service public, soit dans le cadre des frais réels, soit sous forme de dons en nature, l'association étant reconnue d'utilité publique.

Nous espérons que le législateur apportera un regard bienveillant au rapport de cette commission d'enquête et que ces propositions seront suivies d'effets.

LA LOUVETERIE DE LA SOMME A TENU SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Dans les locaux de la préfecture marquant ainsi son attachement au service de l'état

C'est en présence du directeur de cabinet de la préfecture Monsieur Florian STRASER et des partenaires (fédération des chasseurs, DDTM, OFB) ainsi que du vice –président national de la louveterie Michel LENORMAND que se sont déroulés les échanges. Ils ont permis de montrer tout le travail accompli par les bénévoles que sont les louvetiers, au service de la sécurité par notamment les interventions sur autoroutes, zones industrielles et urbaines. Un focus particulier a été fait sur la grippe aviaire qui affecte le littoral Picard. Au cours des travaux il a été rappelé par le secrétaire général de la préfecture la nécessité de monter des dossiers bien documentés afin d'avoir des arrêtés résistants face aux juges. La préfecture a souligné l'excellente coopération de tous les acteurs de terrain gage d'efficacité et de pertinence.

À la fin de cette assemblée, le nouveau Préfet de la Somme, Monsieur Etienne STOSKOPF a rejoint les participants au tour d'un verre pour échanger avec eux.

Remerciement

Le 13 septembre dernier, à l'occasion de son départ, Madame Agnès Després, Directrice de la Maison de la Chasse, a reçu la médaille du Centenaire en remerciement de l'attention et du soutien sans faille qu'elle a toujours apporté à notre Association.

Les Louvetiers de Lozère

Le 30 juin dernier, le groupement des Louvetiers de Lozère à rencontrer le nouveau Préfet de Lozère, M. Philippe CASTANET en présence de Mme la Directrice de la DDT Lozère Agnès DELSOL (voir photo ci-jointe), dans la résidence préfectorale.

Cette soirée à permis au nouveau Préfet de découvrir chaque lieutenant et de discuter avec eux sur de leurs missions et de leurs attentes. Il a, à cette occasion, affirmé tous son soutien au groupement, et notamment sur la problématique du Loup, qui dans notre département et de plus en plus actif.

Sur ce point il nous a demandé les pistes et attentes matérielles et techniques pour avoir une action plus active. Un échange constructif qui devrait permettre d'être mieux préparer et équipé dans l'avenir.

Cette rencontre a aussi permis de remercier Jean-Marc PELAT, qui après 25 ans de Louveterie a décidé de nous quitter.

Vincent SALANSON
Président des Louvetiers de Lozère

Fête de la Ruralité de Compiègne

Les 3 et 4 septembre, la Louveterie des Hauts de France était présente à la fête de la Ruralité de Compiègne (Oise). Notre stand présentait la tenue de vénerie des Louvetiers offerte par M. Yves Ducornet, Louvetier honoraire de Seine-Maritime.

La carte de France présentant les départements impactés par le loup a suscité beaucoup d'intérêts, de même que la prière (Bourgogne XIX^{ème}) pour se protéger d'une attaque du redoutable prédateur.

Décès

L'ensemble des Lieutenants de Louveterie du sud-ouest a été très touché par la disparition de Gérard et Richard Présidents respectifs du Gers et des Hautes Pyrénées.

Nous avions deux présidents passionnés de chasse, mais aussi d'un grand sens du devoir auprès de notre administration.

Leur bravoure était sans égal mais devant leur effroyable destin, la vie ne leur a pas laisser le choix des armes !

Nous ne les oublierons jamais. Sincères condoléances à leur famille.

Eric MONTAGNER
Président Région Midi-Pyrénées

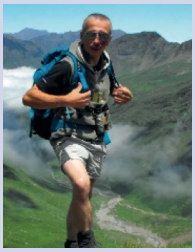

Gérard Boupillère est décédé le 11 août dernier à l'âge de 60 ans. Agriculteur et chasseur, il était passionné par les chevaux de traits et par la chasse du renard au chien courant. Il ne renonçait à aucun effort pour protéger les élevages avicoles, nombreux dans le Gers. Cette qualité lui a valu d'être nommé lieutenant de Louveterie dès 2003, puis d'être élu Président départemental.

Richard Sassus, nommé lieutenant de Louveterie le 1er janvier 2020, nous a quitté trop prématurément le 17 juin dernier à l'âge de 50 ans. Sa compétence, sa disponibilité, sa connaissance du terrain et des Hommes l'ont naturellement désigné pour être Président de l'Association département des Hautes-Pyrénées où il a eu soin de maintenir nos traditions et nos valeurs au service de la ruralité et de la chasse.

La Louveterie nationale présente à la famille de Richard Sassus et de Gérard Boupillère ses plus sincères condoléances.

Christian de Billy, né en 1928 à Epernay, a consacré sa vie professionnelle à la Maison de Champagne Pol Roger. Ses loisirs furent eux consacrés à la nature en générale, à la forêt de Boursault en particulier.

Lieutenant de Louveterie marnais, il avait cet amour des milieux naturels, des bois, des plaines, des rivières et des Hommes qui y vivent à l'année. Ses diverses responsabilités confirment ses compétences et son altruisme reconnus par l'attribution de la Légion d'honneur et l'Ordre National du Mérite. Il fut membre fondateur de la Fondation François Sommer.

Il restera dans nos mémoires pour son humanité, son attention permanente aux autres et sa courtoisie non dénuée de malice.

José LIÉVENS
Président des Louvetiers de la Marne

La louveterie nationale présente à la famille de Christian de Billy ses plus sincères condoléances.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ASSOCIATION DES LOUVETIERS DE LA MEUSE 2 MAI 2022

A l'issue de l'Assemblée générale statutaire, nous avons fêté le départ de Claude BROSSARD qui a quitté ses fonctions le jour de ses 75 ans comme la réglementation nous l'impose.

Mme TRIMBACH Pascale, Préfète de la Meuse, nous a honoré de sa présence et lui a remis le document officiel qui l'élève au rang de LOUVETIER HONORAIRE.
Claude a été nommé en 2010 ; nous retiendrons tout particulièrement de lui son engagement sur le terrain, sa disponibilité, sa ponctualité, son humour, son soutien à la collectivité, la précision chirurgicale et la rigueur de ses comptes rendus de missions (1189 missions,74871km parcourus... soit pratiquement deux fois le tour de la terre,...et 4600 heures de bénévolat ...soit l'équivalent d'environ 3 ans de travail salarié !)
Par sa présence permanente sur le terrain, il a su motiver les adjudicataires de ses circonscriptions pour les faire réaliser les quotas de sangliers imposés dans ces secteurs chauds du département ; le dialogue et les rencontres avec le monde agricole ont contribué également à entretenir le climat de médiation qui est le cœur même de notre fonction, indispensable à la recherche d'un équilibre gibier-dégâts acceptable pour tous les partenaires locaux.
Il a su également prélever judicieusement, et en toute transparence, les animaux créant des nuisances pour calmer les tensions agricoles quand c'était nécessaire, et ce « essentiellement » sur les parcelles impactées sans JAMAIS déroger à cette règle.
Ce mode opératoire suivi depuis toujours par tous les Louvetiers du département a contribué à faire respecter l'image de notre équipe départementale ; laquelle a été saluée et soutenue pendant de nombreuses années par le président de la FDC55 Michel THOMAS jusqu'à la fin de son mandat l'an dernier.
Claude est à l'origine de la nomination de la première femme Louvetier en Meuse, Laëticia HECQUET, qui a pris la succession de son mari Claude décédé subitement ; il a su la guider sur le terrain, lui apprendre les balbutiements du « métier de Louvetier » comme il vient de le faire également cette année, hors service, avec son successeur sur son ancienne zone.
Il a présenté ces deux jeunes Louvetiers à tous les adjudicataires et agriculteurs du secteur en leur communiquant un carnet d'adresses fort utile pour leur fonction.
Il était également référent Loup pour le sud Meuse depuis 2015 et fait toujours partie du réseau Loup régional.
A l'issue de l'Assemblée, l'équipe lui a remis la médaille commémorative gravée de la Louveterie pour le remercier de son engagement et lui-même a voulu nous offrir un vin d'honneur fort apprécié pour marquer son départ.
Il nous a promis de continuer à nous accompagner dans nos missions collectives comme chauffeur ou porteur de fusil tant que sa santé lui permettrait, ce que nous ne manquerons pas de lui proposer.
En levant nos verres, nous avons souhaité une bonne demi-retraite à Claude en présence de sa femme qui va enfin pouvoir profiter un peu plus de son mari (surtout la nuit) ....et sans doute faire quelques beaux voyages avec l'économie de carburant réalisée désormais par son mari !

Jean-Philippe DETHOOR
Président des Louvetiers de la MEUSE

Médaille du centenaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France 1921 - 2021

Pour fêter le centenaire de notre association, nous vous proposons cette médaille comémorative (68mm) en bronze émaillée de la Maison Arthus Bertrand en édition limitée. Cette médaille est personnalisable au revers (Prénom & Nom - date - ...).

Au prix de 80€ gravée et expédiée à l'adresse de livraison indiquée au cours de l'année 2022.

Chèque encaissé à la livraison.
Souscription jusqu'au 31/12/2022, puis disponible sans gravure à la boutique au prix de 100€.

BON DE COMMANDE à adresser AVANT LE 31/12/2022 avec le règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Coupon à retourner à Mr Michel Le Normand 20 rue de Crapin 60840 Breuil Le Sec
Merci de remplir un bon par médaille commandée.

Nom - Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Adresse de livraison si différente : .....

Gravure au revers (25 caractère max. en comptant les espaces) Écrire en **majuscule** :
1ère ligne _
2ème ligne _

Contact Michel Le Normand au 06 08 25 07 71